

FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

1/ LES EVOLUTIONS DE LA CRIMINALITE

- Augmentation des attaques d'automates bancaires
176 en 2009
184 en 2010
203 en 2011
- Augmentation des attaques aux explosifs:

	solides	Gazeux
	12 en 2009	0 en 2009
	30 en 2010	
	31 en 2011	42 en 2011
- Attaques de dabistes
53 en 2011
- Attaques des centres forts de plus en plus violentes (opérations de guerre)

	1 en 2009	
	0 en 2010	
	5 en 2011	

(dont un fait particulièrement dramatique Orly - 1 mort + 1 blessé grave)
- Dans le même temps, le nombre d'attaques de véhicules blindés diminue.
- Mais recrudescence d'attaque de convoyeurs pendant la phase piétonne en région parisienne.



FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

2/ LES OBJECTIFS DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION

- Renforcer la protection des employés et du public
- Traiter la sécurité du transport de fonds dans sa globalité
- En tenant compte :
 - ➔ des modes opératoires des malfaiteurs
 - ➔ des pratiques professionnelles et des modèles économiques des entreprises de transports de fonds
 - ➔ des contraintes économiques et financières des acteurs
 - ➔ de l'acceptabilité sociale des mesures
 - ➔ des évolutions technologiques

FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

3/ LA METHODE

- Concertation approfondie avec tous les acteurs :
 - ➔ donneurs d'ordre
 - Banque de France
 - Banques
 - Grande distribution
 - Petits commerçants
 - Bijoutiers, orfèvres...
 - ➔ transporteurs
 - ➔ organisations syndicales
 - ➔ services spécialisés de police et de gendarmerie
 - ➔ fabricants de matériels / laboratoires d'essai
 - ➔ administrations
- Réunions ciblées ou plénières pendant 12 mois
- Visites de terrain – Présentation de matériels
- Audits de la sécurité des centres forts

Il a été possible de travailler dans la durée, de bien comprendre les logiques et les contraintes des acteurs, de rapprocher des points de vue au départ très tranchés.

Les mesures envisagées dégagent un minimum de consensus.



FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

4/ LES PRINCIPALES MESURES (1)

4.1 Un nouveau mode d'approvisionnement des DAB :

- dans les zones les plus sensibles (8 départements déterminés par consensus entre Banques/Transporteurs et Etat ou unilatéralement par l'Etat),
- recours à des agents embarqués dans des véhicules de transports de fonds,
- chargement des DAB réalisé par un convoyeur en présence du camion avec 2 hommes à bord (protection/dissuasion). Dérogations en cas d'impossibilité physique,

Objectif : protéger les dabistes des attaques pendant la phase de chargement des automates et des prises d'otages.

FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

4/ LES PRINCIPALES MESURES (2)

4.2 Le renforcement de la sécurité passive de certains locaux

- **centres forts** : normes techniques en cours d'élaboration

- . Périphérie
- . Périmétrie
- . Garages
- . Salles de comptage et de stockage.

Exemples :

- . Vidéoprotection / amélioration des clôtures / détecteurs de présence / dispositif anti-intrusion
- . Renforcement des murs, toitures...
- . Sas, issues de secours sécurisées

- **locaux des DAB** :

- . Adosser tous les DAB à des locaux techniques
- . Remplacer les portes d'accès par des sas
- . Respecter une surface minimum
- . Imposer une résistance minimum de la façade
- . Mettre en place un système de surveillance à distance



FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

4/ LES PRINCIPALES MESURES (3)

4.3 Rigidifier les procédures à respecter

- pendant la phase piétonne
- à l'entrée des DAB et des centres forts
- variation des itinéraires
- temps d'arrêt maximum devant une banque
- contrôles par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité

4.4 Généralisation de la maculation

- introduction du système de maculation dans les DAB en 3 phases :
 - nouveau matériel immédiate
 - zones à risques sous 3 ans
 - France entière 5 ans

répondant à tous les types connus d'attaques.

Nécessité d'un agrément des matériels après tests.

- utiliser des valises maculantes :
 - renforcement des procédures de tests et d'agrément
 - respect d'un mode d'emploi d'utilisation et de maintenance.



FRANCE : UN NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE POUR AMELIORER LA SECURITE DE LA CHAINE DU TRANSPORT DE FONDS 1

4/ LES PRINCIPALES MESURES (4)

4.5 Création d'une instance nationale de concertation associant tous les acteurs et de nouveaux pouvoirs pour les commissions locales de sécurité

4.6 Des mesures de protection spécifiques pour les transports de bijoux (fonction de la valeur transportée) avaient été décidées mais elles nécessitent une loi.



FRANCE : UN NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE DU TRANSPORT DE FONDS 1

5/ LE CALENDRIER

- . Des textes réglementaires qui devraient être publiés avant l'été.
- . Des précisions à apporter par des textes de niveau inférieur :
 - normes techniques
 - conditions d'agrément des matériels
- . Des conventions à signer entre les partenaires.
- . Une mise en place progressive des mesures pour donner à chaque acteur le temps de s'adapter.
- . Un processus d'amélioration continue des mesures de sécurité.